

Monsieur Le Préfet de Région 6 Quai Ceneray BP 33515 44035 Nantes Cedex 1

Saint-Nazaire, le 5 juin 2013

Monsieur le Préfet de Région,

Le débat public sur le projet de parc éolien en mer de Saint-Nazaire a commencé le 20 mars dernier et s'achèvera le 20 juillet. A la différence d'autres projets soumis à débat public, le maître d'ouvrage, Éolien Maritime France, est ici le lauréat d'un appel d'offres lancé en 2011 par l'État. Cette spécificité influence le déroulement du débat public par deux aspects.

D'une part, le maître d'ouvrage est lié par les termes de cet appel d'offres, qui semblent limiter les marges d'évolution. D'autre part, les interventions du public s'adressent non seulement au maître d'ouvrage, mais aussi à l'État en tant que concepteur de l'appel d'offres.

La réunion du 17 mai à Guérande, consacrée aux effets du projet sur l'environnement et la biodiversité, a soulevé de nombreuses questions. Celles-ci portent en particulier sur la définition de la zone propice et les éventuelles possibilités de la déplacer, comme le proposent une partie des participants. Si les représentants de l'État ont pu apporter des éléments d'information, des participants ont sollicité des réponses plus précises qui n'ont pas pu être données dans le temps de la réunion.

Aussi, je vous serais reconnaissante de bien vouloir apporter au débat public les réponses à ces questions, dont une synthèse est jointe à ce courrier. Je vous remercie par avance de la précision que les services de l'État leur apporteront, ces réponses devant en effet permettre au public d'être pleinement informés des enjeux du projet.

De même, certaines des questions posées sur le site internet du débat, et appelant à ce titre des réponses écrites, semblent ressortir à l'État davantage qu'au maître d'ouvrage.

Par ailleurs, je vous informe qu'un atelier d'approfondissement des questions environnementales se tiendra le 16 juin prochain de 9h30 à 12h30 à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Nazaire. Ouvert à tous, il permettra au maître d'ouvrage et aux participants d'échanger de manière plus détaillée sur les différentes questions liées à ce thème.

Restant à votre disposition, je vous assure, Monsieur le Préfet de Région, de toute ma considération.

Chantal Sayaret, Présidente de la Commission particulière du débat public

Éolien en mer de Saint-Nazaire

Synthèse des questions posées le 17 mai à la réunion publique de Guérande et sur le site du débat.

Sur quelle connaissance de l'environnement du Banc de Guérande le choix de la zone propice s'est-il basé ? Quelle a été la liste des études consultées ou réalisées à cette occasion ?

Des études postérieures au choix de la zone propice pourraient montrer une richesse écologique du Banc de Guérande supérieure aux estimations initiales, qui pourraient dans l'absolu justifier son classement en zone Natura 2000. Ces éléments nouveaux seraient-ils alors de nature à remettre en cause le choix de la zone propice ?

Est-il possible de modifier la zone propice sans remettre en cause l'appel d'offres ? Une telle modification annulerait-elle l'appel d'offres relatif au parc de Saint-Nazaire ? Quel en serait le coût ? Aux trois parcs pour lesquels EDF-EN a été lauréat ? Ou bien à l'ensemble des quatre parcs mentionnés dans l'appel d'offres de juillet 2011 ?

L'arrêté du 18 avril 2012 a été remplacé par celui du 6 novembre 2012 pour désigner un nouveau titulaire de l'autorisation d'exploiter. Peut-on également modifier ces arrêtés pour déplacer la zone du projet ?

Le déplacement de la zone propice dans une zone voisine du Banc de Guérande entraînerait-il des conflits d'usage, et si oui de quel nature ?

Le site de Vendée a été proposé par un participant comme un emplacement alternatif au Banc de Guérande. Quelle est la position de l'État sur cette proposition ?